

## **MCCS INFOS DU 21/02/2017**

### **1- ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MARS 2017**

La prochaine Assemblée Générale ordinaire aura lieu au Fort d'Aiton samedi 18 mars à 10heures. Comme les années précédentes, elle sera suivie d'une séance d'Ecole de conduite si la météo le permet.

Les participants seront sollicités pour la préparation du pique-nique qui suivra la réunion.

Attention au stationnement des véhicules : seuls les véhicules avec remorque ouverte sont autorisés à entrer dans l'enceinte du fort. Les autres véhicules devront stationner sur le parking situé avant l'entrée du fort.

Chaque adhérent recevra une convocation par courriel.

### **2- RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU MCCS**

*Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, les adhérents sont invités à renouveler leur adhésion pour la saison 2016/2017. Si vous n'avez pas encore accompli cette formalité, faites-le rapidement, sous peine d'être considéré comme démissionnaire lors de la convocation à la prochaine Assemblée Générale.*

### **3- TRAVAUX A L'ECOLE DE CONDUITE**

David COMBAZ est chargé d'organiser les travaux d'entretien des pistes. Ceux-ci dépendent de la disponibilité des engins (et de leurs conducteurs...) mis à notre disposition.

Pendant cette trêve hivernale, deux séances ont déjà eu lieu : nettoyage des abords de la piste 4 et préparation de son extension.

Des séances d'entretien courant seront nécessaires tout au long de la saison : vous serez tenus informés par courriel. Ces travaux sont aussi annoncés sur notre site. Par son adhésion, chaque membre du club s'engage à participer à ces travaux.

### **4- ENCADREMENT DE L'ECOLE DE CONDUITE**

Le nombre de pilotes qui participent aux séances d'Ecole de conduite est en constante progression : en deux ans, ce nombre a doublé !

Cinq pilotes du club ont accepté de s'engager dans une formation d'animateur en participant à un stage national UFOLEP qui s'est déroulé en novembre 2016 à Chambéry et Aiton. Merci pour leur engagement bénévole qui nous permettra d'accueillir tous les pilotes, quel que soit leur âge ou leur niveau.

### **5- REGLEMENT DE L'ECOLE DE CONDUITE**

**Tous les participants et leurs accompagnateurs sont tenus de respecter le règlement en vigueur.**

On peut le consulter sur place ou sur notre site : **ECOLE DE CONDUITE D'AITON / INFOS REGLEMENT.**

Dans cette rubrique, les adhérents et plus particulièrement les nouveaux, pourront prendre connaissance de toutes les infos et règles concernant le fonctionnement de l'Ecole de conduite.

Attention ! Chaque nouveau pilote est testé par les animateurs et ne pourra participer aux activités du samedi après-midi que lorsque son niveau aura été jugé suffisant pour obtenir le « Test de pilotage UFOLEP ».

#### **6- ECOLE DE CONDUITE : REPRISE DES SEANCES**

Si la météo reste favorable, les séances pourraient reprendre prochainement. Nous faisons actuellement un sondage pour connaître la disponibilité des animateurs. Vous pouvez suivre l'évolution de la situation sur [mccs.fr](http://mccs.fr) (ECOLE DE CONDUITE D'AITON / Programme de séances).

#### **7- QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ? RAPPEL**

En cas d'accident sérieux au cours d'une séance, une déclaration est transmise à l'UFOLEP par le club, dans un délai impératif de cinq jours. Pour cela vous devez fournir **rapidement** un certificat médical de constatation des blessures, ainsi que les coordonnées précises de votre mutuelle (voir la rubrique APAC sur notre site internet [mccs.fr](http://mccs.fr)).

Les frais qui resteraient à votre charge seront remboursés après **production du décompte de la Sécurité Sociale** et du **décompte de votre mutuelle**.